

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-neuf, le neuf octobre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de FAUGUEROLLES, dûment convoqué le 3 octobre 2019, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Maryline de PARSCAU, Maire de la commune.

Etaient présents : Mmes De PARSCAU, DUFAU, CHARREAU, LAMARQUE, LESNÉ, Mrs MORIZET, JAMBON, FEDRIGO, CONTE, COTTON, REGLAT

Etaient excusés : Mmes GILLES, THEVEUX, REYNIER

Pouvoir : -

Secrétaire de séance : M. COTTON

Aucune remarque sur le précédent compte-rendu

DCM 029 / 2019

« Fixation tarif loyer du logement communal au 01/10/2019 »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE d'augmenter le loyer à compter du 1er octobre 2019.

Montant du loyer : 415.00 €
Charges : 15.00 €
Total : 430.00 € (mensuel)

DCM 030 / 2019

« Fixation tarif location de la salle des fêtes au 01/01/2020 »

Après en avoir délibéré,
Le CONSEIL MUNICIPAL décide à l'unanimité,

- de fixer le prix de la location à partir du 1^{er} janvier 2020 à :

- Habitants et Associations de la Commune : 100 €
- Personnes extérieures à la commune : 240 €
- Pour Assemblée Générale ou soirée sans repas pour associations et habitants de la commune : 30 €
- Montant de la caution : 300 €

DCM 031 / 2019

« Prix de vente concession N° AC – Allée XII – 2 »

Le conseil municipal, décide à l'unanimité,
De fixer le tarif de vente de la concession N° N° AC – Allée XII-2 à 1 500.00 €

DCM 032 / 2019

« Mise en place du prélèvement automatique garderie périscolaire »

DECIDE à l'unanimité

- D'autoriser la mise en place du prélèvement automatique pour les recettes suivantes :
Garderie périscolaire

- D'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en place de ce mode de recouvrement.

DCM 033 / 2019

« Recensement 2020 – Rémunération des agents recenseurs »

DECIDE à l'unanimité,

Le recrutement de deux agents en qualité de vacataire

- D'ouvrir 2 emplois de vacataire pour assurer le recensement de la population en 2020 à compter du 16 janvier pour une durée de 1 mois.

- De rémunérer les agents recenseurs à l'acte à raison de :

- 1.20 € bruts la feuille logement remplie
- 1.10 € bruts le bulletin individuel rempli à

Les agents recenseurs recevront 40.00 € brut pour chaque séance de formation.

Pour les frais de déplacement, l'agent pourra bénéficier :

- d'une indemnisation forfaitaire de 90.00 €

Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Collectivité.

DCM 034 / 2019

« Participation voyage scolaire – Collège Daniel CASTAING »

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que la mairie a reçu une demande de subvention du collège Daniel CASTAING du Mas d'Agenais, pour aider au financement d'un **voyage à Paris, organisé du lundi 16 décembre au vendredi 20 décembre 2019** pour 4 élèves en classe de 3^{ème} qui sont domiciliés sur la commune :

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

- **DECIDE à l'unanimité** d'accorder une subvention d'un montant de 50 € / élève, soit un total de 200 €
- **ACCEPTE** que cette subvention soit versée directement aux parents
- **AUTORISE** Mme le Maire à signer tous les documents s'y afférents

DCM 035 / 2019

« Demande du fonds de concours VGA »

Le Conseil municipal souhaite réaliser les travaux de **remplacement de la chaudière école/salle des fêtes**. Le montant du devis de travaux s'élève à 19 037,69 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE de remplacer la chaudière de l'école/Salle des fêtes pour un montant estimatif de 19 037,69 € HT (soit 22 845,23 € TTC)

APPROUVE le plan de financement comme suit :

- Fonds de concours VGA demandé 9 498,00 €
- Autofinancement 9 539,69 € HT (soit 13 347,23 € TTC)

AUTORISE Madame le Maire à demander le fonds de concours VGA et à signer tous les documents afférents à cette opération.

DCM 036 / 2019
« SIVU – Modification des statuts »

Madame le Maire informe le conseil municipal que lors de sa séance du 14 septembre 2019, le comité Syndical du SIVU Fourrière de Lot-et-Garonne s'est prononcé en faveur de la modification de ses statuts afin de faciliter la mise en œuvre des réunions de l'organe délibérant et permettre plus de fluidité et de réactivité dans la prise des décisions ayant trait à son fonctionnement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **EMET** un avis favorable à la modification des statuts du SIVU Fourrière de Lot-et-Garonne.
- **APPROUVE** le règlement du SIVU

DCM 037 / 2019
« SDEE 47 – Rapport d'activités de l'année 2018 »

Madame le Maire informe que ce document est tenu dans son intégralité en mairie, à la disposition des élus et du public et peut également être téléchargé sur le site Internet du Sdee 47 (www.sdee47.fr).

Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de Madame le Maire,
Après en avoir délibéré,

- **PREND ACTE** du rapport d'activité de l'année 2018 du Syndicat Départemental d'Électricité et d'Énergie de Lot-et-Garonne.

DCM 038 / 2019
« Motion urgentistes »

Madame le Maire informe le conseil municipal que le collectif des usagers propose de faire adopter une motion de soutien aux urgentistes pour leur permettre d'être entendu par Mme la Ministre et le gouvernement, en lien avec les Agences Régionales de Santé (ARS).

Après en avoir délibéré,
Le conseil municipal, à 9 voix pour / 2 abstentions

soutient les propositions du personnel des urgences de Marmande et demande à Madame la Ministre de les prendre en considération pour assurer l'égalité d'accès aux soins de qualité pour tout(e)s sur l'ensemble du territoire.

Les motions et pétitions seront remises aux représentants de l'Etat et aux députés de la circonscription en vue d'être entendues.

Chaque commune est invitée à mettre à disposition cette pétition où tous ensemble nous pourrions donner une force décisive pour faire aboutir ces propositions légitimes pour l'hôpital, les urgences, véritable service public de santé pour tous, dignes d'un pays moderne.

La mairie de FAUGUEROLLES

Les revendications des personnels des urgences pour l'égalité d'accès aux soins à la santé pour tout(e)s :

- Arrêts des fermetures, et au contraire ouvertures de lits pour parvenir à zéro hospitalisation brancard ;
- Une prime de 300 euros pour tous ;
- Mise à niveau des effectifs selon le référentiel Samu-Urgences, pour Marmande (besoins supplémentaires) :
 - 8 infirmières diplômées d'Etat ;
 - 6 médecins urgentistes ;
 - 1 aide-soignante ;
 - 1 ambulancier par période de 12 heures ;
- Remplacement de tous les arrêts de travail ;
- Ouverture d'un poste de brancardier 24 H sur 24 H ;
- Mise en stage des salariés de plus de 6 mois (aides-soignants compris) ;
- Mise en place d'un bureau paramédical ;
- Accès aux formations spécialisées et parcours de formations adaptés pour les nouveaux arrivants ;
- Présence de personnel de sécurité et de personnel pour gérer les décès ;
- Mise à disposition de moyens matériels suffisants (brancards, pse, pompes...) ;
- Réalisation de travaux pour agrandir les locaux pour un meilleur accueil des patients et de bonnes conditions pour les personnels ;

Une suggestion pour le financement :
Suspendre le prélèvement de la tva et de la taxe sur les salaires dans le budget des hôpitaux
représenterait 4 milliards d'euros par an.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire déclare la séance close. Les délibérations prises ce jour, portent les numéros DCM 029/2019 à DCM 038/2019.

Fin de séance à 23h00